

# Réforme des retraites au Luxembourg : L'ACA plaide pour un système **équilibré, durable et plus flexible**

Luxembourg, le 06/05/2025

Dans un contexte de réflexion sur l'avenir du système de retraite, l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA) a participé activement aux consultations nationales lancées par Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale. Forte de son expertise dans les régimes de pension complémentaires, l'ACA a formulé une série de propositions concrètes pour renforcer la résilience et l'équité du modèle luxembourgeois à trois piliers.

## **Un constat clair : le système actuel est sous pression.**

Dès 2027-2028, les pensions versées dépasseront les cotisations perçues, et les réserves pourraient être épuisées à l'horizon 2047 si aucune réforme structurelle n'est engagée. L'ACA soutient donc pleinement l'objectif de restaurer l'équilibre du 1<sup>er</sup> pilier public, tout en affirmant sa position : **la pension légale doit rester le socle du système.**

## **Les piliers complémentaires (2e et 3e) comme leviers de résilience.**

L'ACA défend une approche cohérente et équilibrée, complémentaire au régime public :

- **Un 1<sup>er</sup> pilier performant, équitable entre générations.**
- **Des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers renforcés** pour apporter flexibilité, personnalisation et sécurité.

## **Aujourd'hui, seuls 14 % des salariés bénéficient d'un régime complémentaire (2<sup>e</sup> pilier).**

Le 3<sup>e</sup> pilier, malgré une légère hausse des souscriptions, reste sous-utilisé.

Il est fondamental de conserver ces dispositifs. Il convient de les améliorer en se basant sur les fonctionnements actuels et des outils et réseaux de conseils existants qui sont solides, réglementés et éprouvés en les modernisant et en augmentant leur flexibilité. La confiance dans la constitution de droits individualisés est une clé importante du succès.

L'ACA propose donc une série de **mesures phares** pour redynamiser ces dispositifs et leur redonner toute leur pertinence.

## **7 leviers pour moderniser le 2<sup>e</sup> pilier :**

1. **Ouverture à toute la population active.**
2. **Rattrapage fiscal** tout au long de la carrière.
3. **Accès anticipé aux fonds** en cas de besoin (logement, invalidité...).
4. **Plafond de déduction fiscale revalorisé.**
5. **Incitation fiscale pour les jeunes affiliés.**
6. **Simplification administrative.**
7. **Sécurité juridique pour les frontaliers.**

### 6 leviers pour **stimuler le 3<sup>e</sup> pilier** :

1. **Déduction fiscale accrue**, jusqu'à 12 800€/an.
2. **Souplesse d'utilisation de l'épargne.**
3. **Fiscalité adaptée en sortie.**
4. **Rattrapage fiscal possible sur toute la carrière.**
5. **Transparence fiscale pour les non-résidents.**
6. **Transférabilité des contrats.**

### **L'ACA appelle à une réforme qui combine équité, durabilité et liberté de choix.**

Les dispositifs existent, et nous disposons de suffisamment de recul pour proposer des améliorations significatives qui permettront d'y recourir. Celles-ci maintiennent l'étanchéité entre les différents systèmes de contributions en matière de pension dans le cadre d'une gouvernance saine (1<sup>o</sup> pilier public financé par un système de répartition – 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> piliers privés sur base volontaire, individualisée en s'adaptant aux besoins particuliers, financés par un système de capitalisation) qui sont complémentaires dans la poursuite des mêmes objectifs sociétaux.

La flexibilité devient essentielle pour permettre à chacun de planifier sa retraite selon sa réalité de vie. L'association réitère son engagement à contribuer aux débats avec rigueur technique et esprit de dialogue.

📌 **Retrouvez l'intégralité de nos propositions sur :** [www.aca.lu](http://www.aca.lu)

CONTACT: Marc HENGEN, Administrateur-Délégué

marc.hengen@aca.lu

Tél. : 44 21 44 26